

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

## Article 1 : CHAMP D'APPLICATION

Toutes nos offres se font au tarif en vigueur à la date de l'offre et ne reste valable que 30 jours calendrier. Par le seul fait de la commande, le client reconnaît accepter les présentes conditions générales, tout en renonçant à invoquer ses propres conditions éventuelles. Une clause dérogatoire ou complémentaire ne nous est opposable que moyennant confirmation écrite de notre part et seulement pour la convention pour laquelle elle a été agréée. Pour le reste, les présentes conditions de vente resteront d'application. Toute commande de matériel et logiciel non écrite donne lieu à l'envoi d'un accusé de réception par notre société. Toute commande écrite et quelque soit le mode d'envoi et de réception engage le client.

## Article 2 : COMMANDES SPECIFIQUES

Si le client sollicite une commande spécifique, sans passer au préalable par la demande d'un devis, le client en assumera les frais complets. Le client est tenu de vérifier et d'effectuer les tests nécessaires pour s'assurer de la conformité des produits et composants et ce dans les 15 jours ouvrables suivants la réception. A défaut de protestation et/ou remarque dans ce délai, le Client est présumé accepter la conformité définitive du matériel et règlera tous les frais éventuellement non réglés à cette date. Toute réclamation en dehors de la garantie sera refusée passé ce délai. Toute intervention sur un montage effectué par le client sera facturé au tarif horaire en vigueur. Tout les composants sont vendus avec la garantie légale, ne sont pas couverts les défauts de montage éventuelle du client. Nous proposons d'ailleurs un service montage qui vous permet de garantir l'assemblage de votre pc tout en étant certain de conserver la garantie légale.

## Article 3 : LIVRAISON

Les délais de livraison mentionnés dans nos offres sont purement indicatifs. Aucune annulation de commande ou dédommagement ne peut être sollicité en cas de dépassement du délai. Les marchandises, même expédiées "franco" voyagent aux risques et périls du destinataire. Sauf convention contraire expresse, les frais de transport sont à charge du destinataire. Le client supporte dès la livraison, la charge des risques de perte ou de destruction. Tout contrat est conclu sous la condition suspensive et résolutoire que le client soit et reste solvable, si bien que durant l'exécution du contrat JRPcNetServices est toujours autorisée à réclamer à tout moment au client qu'il fournisse des sûretés suffisantes afin de garantir l'exécution de ses obligations de paiement; si le client n'est pas en mesure de fournir les sûretés requises JRPcNetServices est en droit de suspendre toute livraison subséquente et considérer comme résolu de plein droit tout contrat (partiellement exécuté ou non) sans préjudice du droit pour JRPcNetServices de réclamer des dommages et intérêts complémentaires.

## Article 4: RECLAMATIONS ET GARANTIES

Toutes les réclamations concernant une non-conformité ou vices apparents des commandes et/ou marchandises livrées ne sont recevables que si elles nous sont adressées par lettre recommandée ou mail dans les cinq jours de la réception et avant utilisation. Les commandes et/ou marchandises défectueuses doivent, sous peine de nullité, et après notre accord préalable, nous être retournées dans le même délai. Si une réclamation s'avère fondée, nous avons le choix de remplacer, de modifier, ou de réparer à nos frais les pièces et/ou commandes reconnues défectueuses, pour autant qu'elles bénéficient de la garantie.

Le client reconnaît en outre que JRPcNetServices ne sera pas tenu responsable des:

- Dommages directs causés par le matériel.
- Dommages indirects tels que, notamment le manque à gagner, l'augmentation de frais généraux, la perturbation du planning, la perte de profits, de clientèle, d'économies escomptées, la perte de temps d'ordinateur utilisé pour un "rerun", pour reconstituer des travaux, des programmes ou des fichiers, même si JRPcNetServices a été préalablement avisée de la possibilité de tels dommages.

## Article 5 : RESPONSABILITE

Sauf faute grave de sa part JRPcNetServices ne peut être tenu responsable envers le client de toute faute et de tout dommage, direct ou indirect, pouvant en découler sur les produits confiés ou commandés par le client à la société.

Le client est en droit d'effectuer toute réclamation sur l'adresse [info@jrpcnetservices.be](mailto:info@jrpcnetservices.be). Elles seront toujours analysées par nos services et traitées dans de plus bref délais. JRPcNetServices ce donne le droit d'accepter ou de refuser la demande.

## Article 6 : PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, les commandes sont exécutées contre remboursement et le paiement des factures doit se faire au grand comptant ou au comptant. Nos traites ou quittances n'apportent ni novation ni dérogation à cette clause. Les marchandises restent la propriété de JRPcNetServices jusqu'à paiement total des factures en principal, intérêts et frais. Le client renonce expressément à son droit de compenser avec quelque créance que ce soit. Le défaut de paiement total ou partiel à la date d'échéance, d'une facture ou d'une lettre de réclamation entraînera les conséquences suivantes :

- toutes les autres créances, y compris les traites non encore échues, seront exigibles immédiatement;
- tous les montants dus produiront de plein droit un intérêt mensuel de 5% ;
- tous les montants dus seront majorés de plein droit d'une clause pénale de 20% avec un minimum de 200€
- JRPcNetServices sera autorisée, sans mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire, à considérer comme annulées toutes les conditions dérogatoires et supplémentaires convenues au profit du client, e.a. concernant des remises et des modalités de paiement, qu'elles aient été admises pour une commande particulière ou pour toutes les commandes dans une période déterminée ou indéterminée
- JRPcNetServices sera autorisée, sans mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire, de considérer comme résolu entièrement ou en partie les contrats existants.

## ARTICLE 7 : RESOLUTION DU CONTRAT

Si le client n'exécute pas une ou plusieurs de ses obligations, s'il est déclaré en faillite, s'il sollicite le concordat judiciaire ou amiable, s'il sollicite des délais de paiement, s'il liquide ses avoirs ou encore si ses avoirs sont entièrement ou partiellement saisis, JRPcNetServices se réserve le droit de considérer, par le fait même d'un des événements précités, comme résolu de plein droit à charge du client, tout contrat de vente ou de prestation de services partiellement ou non exécuté. Dans chacun des cas où un contrat de vente sera considéré par nous comme résolu par application des présentes conditions générales, la résolution aura lieu à la date d'envoi d'une lettre recommandée adressée par nous à l'acheteur. Dans chacun des cas où un contrat de vente sera considéré par nous comme résolu à charge de l'acheteur par application des présentes conditions générales nous sommes en droit d'exiger la restitution des commandes et/ou marchandises déjà livrées mais non payées. Le client sera en outre tenu de nous payer une indemnité forfaitaire égale à 25% du montant de la facture à titre d'indemnisation de notre manque à gagner et frais, sans préjudice de notre droit de porter un dommage supérieur prouvé en compte.

## ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE ET COMPETENCE

La commande est soumise au droit belge. Seule la justice de Paix de Verviers et les tribunaux de l'Arrondissement de Verviers sont compétents en cas de litige, de contestations ou actions. Toute communication pour un motif de réclamation, plainte, ou autres motifs doit nous parvenir obligatoirement via Mail sur [info@jrpcnetservices.be](mailto:info@jrpcnetservices.be) ou par courrier recommander à l'adresse suivante « Rue des Auris 29 , 4820 Dison (Belgique) Siège social de l'entreprise.